

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat avec COOP & BAT, coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du Bâtiment - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entreprises et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Dans ce contexte, nous soutenons depuis 2006 la coopérative d'activité et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, a été créée la coopérative COOP & BAT, spécialisée dans le domaine du BTP et de l'éco-construction. Cette coopérative est la seconde de ce type en Aquitaine, et permet de répondre à des besoins que ne pouvait satisfaire COOP'ALPHA. En effet, COOP & BAT dispose du code APE adéquat, de la garantie décennale et des ressources humaines spécialisées dans le bâtiment, afin de pouvoir accompagner les entrepreneurs à l'essai dans ce secteur d'activité.

1. Présentation de COOP & BAT : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP & BAT, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet du secteur du BTP et de l'éco-construction de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP & BAT bénéficie de la structure mise en place depuis 2006 par COOP'ALPHA, les deux structures partagent le même bâtiment et bénéficient d'une gérance commune. Plus spécifiquement, COOP & BAT a été constituée sous la forme d'une Coopérative, Loi 1947, placée sous la gérance Marie-Josée Daubigeon et se transformera en SARL SCOP lorsqu'elle aura procédé au recrutement de deux associés salariés.

- Besoins identifiés sur le territoire, dans le secteur du BTP et de l'éco-construction :

La création de COOP & BAT correspond à une demande forte, puisque, d'après l'étude de faisabilité menée par COOP'ALPHA en 2009, 880 porteurs de projets en création d'entreprises BTP ont été identifiés en Gironde. De plus, l'étude révèle que 55% de l'artisanat sur la rive droite de la Garonne (communes de Cenon, Lormont et Floirac), relève de ce secteur d'activité. L'étude de faisabilité a permis, par ailleurs, de définir des objectifs et de préciser le positionnement de la future COOP & BAT. Celle-ci a notamment pour fonction de lutter contre le travail illégal, très prégnant dans ce secteur, tout en favorisant le développement économique et social du territoire. De ce fait, COOP & BAT est positionnée sur tous les métiers du bâtiment, de la construction et de la rénovation, à l'exclusion de ceux qui sont non assurables (étanchéité, fumisterie, reprise en sous-œuvre). En tant que coopérative d'activité et d'emploi, elle intervient en amont du processus de création d'entreprise, et de ce fait, travaille en partenariat avec tous les acteurs de ce secteur : DIRECCTE, collectivités territoriales, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce, pôle emploi, boutiques de gestion, ADIE, URSSAF.

- Partenariats mis en œuvre autour de COOP & BAT :

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, femmes, cadres « sur la touche »....), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire (sans réseau social). Le public accueilli sera envoyé par le pôle emploi, les PLIE, les CLI, les chargés d'insertion, les assistantes sociales, les organismes de formation, les partenaires techniques sectoriels du bâtiment. La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés concernent l'ensemble de la filière BTP et éco-construction.

La COOP & BAT s'appuiera, dans son fonctionnement, sur les structures du territoire (fédérations professionnelles, CREAHD, ADEME, CDPEA), les entrepreneurs de COOP & BAT pourront également participer aux activités proposées par les pépinières spécialisées dans l'éco-construction (Ecoparc à Blanquefort ou pépinière d'éco-construction à Floirac). A la sortie de la coopérative les entrepreneurs seront orientés vers les structures de création d'entreprise proprement dites : boutiques de gestion, chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (banques, CSDL, ADIE).

- Objectifs visés 2011-2013 :

La COOP & BAT accompagne déjà 5 porteurs de projet, et il est prévu d'ici 2013 d'accompagner 60 porteurs de projet de type entrepreneur-salarié. Le volume d'accueil des projets passant de 50 pour 2011 à 150 en 2012 et 300 en 2013. La Communauté Urbaine finance, à hauteur de 30 000 € pour 2011, la COOP'ALPHA, sur laquelle 10 000 € ont été destinés à la mise en place de la nouvelle structure. Or pour permettre le développement de celle-ci, COOP & BAT sollicite notre Etablissement public à hauteur de 15 000 €.

2. Budget prévisionnel 2011

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 15 000 € en 2011, pour soutenir COOP & BAT dans sa phase de lancement (juillet/décembre 2011).

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération en date du 14 octobre 2011.

Selon ce règlement, en matière d'aide au fonctionnement pour les coopératives d'activité et d'emploi, le taux d'intervention de la CUB est de 15% maximum du budget annuel.

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est estimé à 100 955 € T.T.C détaillé comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats	10 000	Conseil Régional	15 000
Services extérieurs	34 873	Conseil Général	15 000
Autres services	17 427	Mairie de Bordeaux	10 000
Personnel	38 150	CUB	15 000
Charges financières	120	Fondations	15 000
Bénéfice	385	Conventions pour l'emploi	20 000
		Autofinancement	10 955
Total	100 955	Total	100 955

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'Intervention des pépinières et incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

COOP & BAT constitue la première coopérative d'activité et d'emploi d'Aquitaine dans le secteur du BTP, que cette structure née en juillet 2011 doit pouvoir se développer afin de mener à bien son programme d'action

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 15 000 € en faveur de la coopérative d'activité et d'emploi COOP & BAT pour le soutien à son programme de lancement pour la période juillet à décembre 2011.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 :

Le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget de l'exercice 2012, chapitre 65, article 6574, fonction 901, BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS